



UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement

MINISTERE DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DES HYDRAUCARBURES

PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES

TERMES DE REFERENCE

**POUR LE RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN PASSATION DES MARCHES
DE L'UNITE DE COORDINATION DU PROJET (UCP) COMORES ENERGIE AU
NIVEAU DU MINISTERE CHARGE DE L'ENERGIE**

1. Contexte

L'Union des Comores, par l'intermédiaire du Ministère en charge de l'Energie (le Client), souhaite développer la production d'énergie solaire dans le pays et améliorer la performance de la Société nationale d'électricité SONELEC. Pour exécuter les activités du Projet telles que prévues dans le document justificatif du Projet, le client désire recruter un **Spécialiste en Passation des Marchés du projet de l'Unité de Coordination de Projet (UCP)**. Le projet sera financé par l'Association Internationale de Développement (IDA).

Malgré un potentiel d'énergie renouvelable avéré très important, notamment l'énergie solaire, le plus grand part de l'électricité est produit à partir de groupes électrogènes utilisant du pétrole importé. Les coûts de production qui en résultent sont très élevés. Ces coûts, couplés à un taux de pertes élevé en raison de la vétusté du réseau de distribution, de la fraude et des difficultés de recouvrement des factures, mettent en péril l'opérateur SONELEC.

L'objectif du projet est de construire des installations de production photovoltaïque (PV) avec stockage sous forme de batteries et d'injecter dans le système électrique afin de diversifier le mix énergétique des Comores. La production PV se substituera à la production thermique classique et permettra ainsi de réduire la consommation de produits pétroliers.

Cet objectif sera atteint grâce à la mise en place d'une plate-forme technologique et institutionnelle robuste permettant l'essor du PV sur le territoire à travers la réalisation d'un projet pilote.

Ce projet soutiendra les principaux objectifs de la politique énergétique du gouvernement de l'Union des Comores (GdC). Exploiter le potentiel d'énergie solaire du pays améliorera la sécurité énergétique en réduisant la dépendance des Comores au pétrole. Il contribuera aux engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris. Enfin la réduction des coûts de production du kWh et l'amélioration de la qualité de fourniture favoriseront l'emploi et le développement économique local.

Le présent document détaille les termes de référence pour la mission du Consultant.

2. Description du projet

Le GdC et la Banque Mondiale ont initié la phase de préparation du projet selon la structure suivante :

Composante 1 : Investissement dans le stockage d'énergie, le photovoltaïque et la modernisation du système électrique.

Cette composante financera environ 9 MWc de PV sur Grande Comore (6 MW), Anjouan (2 MW) et Mohéli (1 MW). Afin de permettre l'injection future d'énergie solaire dans le réseau de chacune des trois îles, cette composante installera également un stockage autonome par batterie (i) sur Grande Comore (15 MWh); (ii) sur Anjouan (3MWh), et (iii) sur Mohéli (1MWh). Pour assurer la stabilité du système électrique sur les trois îles, réduire les pannes et améliorer la qualité globale de l'approvisionnement en électricité, cette composante comprendra également des investissements dans le réseau de transmission d'électricité.

Composante 2 : Redressement commerciale et opérationnelle de SONELEC

Sur la base des résultats obtenus avec le projet PRES, cette composante vise à renforcer la performance opérationnelle et la gouvernance de la SONELEC à travers la mise en œuvre effective d'un plan d'amélioration de la performance (PAP) de l'entreprise, y compris un programme complet de protection des revenus couvrant l'expansion géographique de la SONELEC.

Composante 3. Assistance technique, mise en œuvre du projet

Cette composante fournira un soutien essentiel à la mise en œuvre du projet ainsi qu'un renforcement des capacités des entités d'exécution nécessaires à la mise en œuvre des composantes 1 et 2. Cette composante apportera un soutien aux principales institutions du secteur de l'énergie par le recrutement d'experts externes et la fourniture de formations (y

compris des ateliers) pour remplir les fonctions clés, notamment : (i) la consolidation du cadre institutionnel, de planification et réglementaire du secteur, (ii) appui technique à la SONELEC et à la DGEME, (iii) études spécifiques dont plan de développement à moindre coût basé sur le schéma directeur adopté, analyse géospatiale de l'électrification.

Composante 4 : Une composante d'intervention d'urgence conditionnelle (CIUC)

Une composante d'intervention d'urgence conditionnelle (CIUC) à zéro allocation peut être utilisée pour contribuer à la mise en œuvre d'activités en réponse à une urgence nationale éligible

3 Arrangements Institutionnels et de Mise en Œuvre

Le Projet sera mis en œuvre par deux entités d'exécution : le MEEH et la SONELEC. La coordination générale du Projet ainsi que la mise en œuvre des activités d'assistance technique au titre de la sous -Composante 3.1 et composante 4 du projet seront dirigées par une unité de coordination de projet (UCP) au sein du MEEH. La mise en œuvre des Composantes 1 et 2 et les sous composantes 3.2, 3.3, 3.4 et 3.5 sera dirigée par une unité de gestion du projet (UGP) ancrée dans la SONELEC. Le personnel de l'UCP et de l'UGP sera recruté sur une base compétitive et structuré pour inclure une expertise fonctionnelle et technique adéquate. L'UCP du MEEH comprendra un coordinateur de projet en plus du personnel pour la GF, la passation des marchés, les sauvegardes, le suivi et l'évaluation, la gouvernance et la communication.

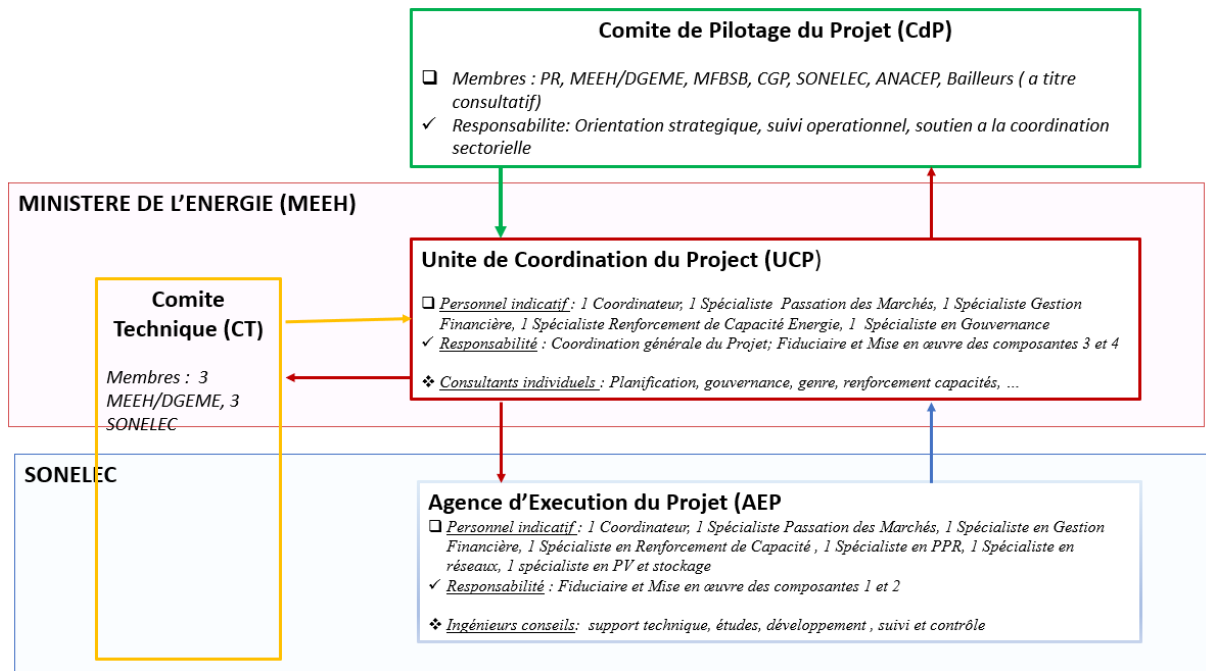


Schéma institutionnel du projet

Pour exécuter les activités de la composante 3 et 4 telles que prévues dans le document du Projet Comores accès à l'Energie, le Ministère de l'Energie désire recruter un Spécialiste en passation des marchés de l'Unité de coordination du projet au sein du Ministère de l'Energie dont les responsabilités et le profil sont définis dans les présents Termes de Référence. Objet de la mission

3 OBJECTIF

Ces Termes de référence visent à décrire les tâches et le processus de recrutement du Spécialiste en Passation des Marchés de l'Unité de Coordination de Projet (UCP) du projet d'accès à l'Energie solaire aux Comores.

4 NATURE ET ÉTENDUE DE LA MISSION

Sous la supervision du Coordonnateur du Projet, le Spécialiste en Passation des Marchés aura les missions ci-après :

- Mettre sur pied la fonction de passation des marchés au niveau du projet
- Mettre sur pied le plan de passation des marchés au niveau de l'UCP, et appuyer la mise en place du plan de passation de marchés au niveau de l'Unité d'Exécution de la SONELEC

- Mettre en place les instruments de base de la passation des marchés dans le respect strict des procédures de la Banque mondiale (*Manuel des opérations, Règlement de Passation des Marchés et documents de gestion des marchés conformes aux exigences du Manuel d'exécution du projet*)
- Mettre en place des outils de gestion des marchés adaptés aux besoins du projet dont le plan de passation des marchés et sa mise à jour périodiquement
- Superviser la formation des partenaires sur les procédures de passation de marchés ;
- Développer des mécanismes de suivi de l'exécution des contrats, des procédures et pratiques nécessaires à l'intégrité du système de passation des marchés dont le système de classement.

Plus précisément, le(la) Spécialiste en Passation des Marchés sera :

- Responsable de la mise en place d'un système simple de gestion de la passation des marchés comprenant (i) la planification des opérations de passation des marchés, (ii) le suivi de l'avancement, (iii) l'analyse des écarts entre les réalisations et le plan de passation des marchés.
- Responsable de l'assurance qualité de l'ensemble du processus d'acquisition, et plus précisément de ce qui suit :
 - (i). Planifier, préparer et coordonner le calendrier d'acquisition des Services de Consultants, de biens et travaux et services autres que les Services de Consultants. Faire le suivi auprès des services techniques bénéficiaires de l'acquisition ou de l'Unité de coordination de projet (UCP) pour la préparation et la finalisation des termes de référence (TDR), pour les acquisitions de Services de Consultants, et des spécifications techniques des biens, travaux et services autres que les services de consultants pour les composantes 3 et 4;
 - (ii). Assurer le contrôle qualité de tous les documents de passation des marchés (y compris les dossiers préparés par l'Agence d'Exécution (AEP) pour les composantes 1 et 2 exécutées par la SONELEC, et des demandes de propositions (suivant les modèles de l'IDA) préparés par les différents services techniques et/ou consultants indépendants avant la demande de l'avis de non objection;

- (iii). Procéder au lancement des Demandes de Propositions (le cas échéant aux avis à manifestation d'intérêt ou présélection) et des appels d'offres et/ou préqualifications, selon les modes convenus dans les accords de prêts ou de dons ;
- (iv). Veiller à la bonne gestion des appels d'offres et des demandes de propositions en cours ;
- (v). Participer aux séances publiques d'ouverture des plis pour fournir des conseils et assurer le contrôle qualité des rapports d'ouverture des offres et propositions reçues, préparés par les unités techniques ; Et rédiger les rapports d'ouverture des offres et les rapports d'évaluation Assurer le contrôle qualité des rapports d'ouverture de plis et d'évaluation des offres à signer conjointement par les autres membres désignés de ces commissions ;
- (vi). Être l'interlocuteur de la Banque mondiale pour toutes les questions relatives aux acquisitions notamment pour toutes les communications liées à l'obtention des non-objections du bailleur ;
- (vii). Assister les services techniques dans la préparation des contrats, après l'obtention des avis de non-objection si c'est requis, et veiller à leurs signatures par les personnes habilitées à le faire ;
- (viii). Concevoir et mettre en place une base de données fournisseurs, et développer des statistiques de gestion qui permettront aux bailleurs de mesurer le niveau de performance de l'équipe chargée de la passation des marchés.
- (ix). Veiller à ce que les décisions de passation des marchés respectent les accords convenus ;
- (x). Contribuer à la résolution de tous les problèmes de passation des marchés qui pourraient survenir ; Incluant la gestion des plaintes Assurer la planification des activités et le suivi des dossiers de marchés pour éviter tout retard dans le processus de passation, d'attribution, de signature et d'exécution des marchés ;
- (xi). Coordonner sa mission avec le Spécialiste en Gestion Financière et Comptable du Projet afin de s'assurer que la passation des marchés s'intègre parfaitement dans la planification et la gestion des fonds ;
- (xii). Former et coacher les personnels clés de l'UCP

(xiii). *élaborer tous les rapports d'activités prescrits par le Manuel des procédures d'acquisition de l'Unité de coordination du projet, mais également de tout autre rapport que les bailleurs ou les autres parties prenantes pourraient demander dans le cadre de l'exécution du projet*

(xiv). *Mettre en place un système de classement des dossiers de passation des marchés qui inclura pour chaque marché tous les documents relatifs à ces marchés y compris les documents relatifs aux paiements, en vue de permettre toute revue à posteriori de l'IDA ou audits externes de passation des marchés ;*

(XV) *Gérer et faire le suivi de la passation des marchés dans STEP
Contribuer au processus d'amélioration permanente des solutions pour les aspects passation des marchés et fournir des inputs pour les manuels correspondants ;*

Exécuter toute autre tâche lui confiée par le Coordonnateur de l'UCP du Projet en relation avec les tâches définies dans ses TDR.

Dans sa mission au sein de l'équipe, le (la) Spécialiste en Passation des Marchés apportera un conseil utile à tous les membres de l'équipe dans :

- (a) *La phase d'ouverture des plis, d'évaluation des offres et de proposition d'attribution du marché ;*
- (b) *L'assistance à la réponse aux demandes de clarification des soumissionnaires ;*
- (c) *La réponse aux commentaires de la Banque mondiale et de tout autre PTF;*
- (d) *Les propositions de solution alternative lorsqu'un problème de passation des marchés ne peut être résolu à l'interne ;*
- (e) *L'examen de toute correspondance arrivée ou départ concernant la passation des marchés afin de s'assurer que le courrier a reçu le traitement adéquat dans le parfait respect des règles.*
- (f) *L'interprétation des clauses du contrat en cas de différend pendant l'exécution du contrat*

3. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TÂCHES

Ces tâches seront directement effectuées par le(la) Spécialiste en passation des marchés pour les activités relatives aux composantes 3 et 4 et par le spécialiste en passation de marchés qui

sera recruté au sein de l'Unité d'Exécution pour les activités de la composante 1 et 2, sous la supervision du spécialiste UCP.

1. *Préparer et coordonner la planification pour la passation des marchés (PPM) comprenant les Services de consultants, les travaux, fournitures et services autres que les Services de consultants ;*
2. *Saisir le Plan de Passation des Marchés et toutes les étapes du processus de passation des marchés dans le logiciel approprié de la Banque mondiale.*
3. *Mettre à jour le Plan de Passation des Marchés au moins une fois l'an et chaque fois que de besoin ;*
4. *Concevoir/mettre en œuvre un système (procédures) de classement et d'archivage physique et dans la plateforme STEP de tous les documents et dossiers de marchés ;*
5. *Former les personnels clés à la prise en main du système de classement et d'archivage;*
6. *Développer un mécanisme de suivi de la passation des marchés, y compris des délais, afin de pouvoir identifier rapidement les sources potentielles de retard, d'en informer le Coordonnateur et de proposer des solutions pour les résoudre ;*
7. *Ouvrir et tenir à jour un répertoire des Fournisseurs, des Entreprises et prestataires de services autres que les services de Consultants au cours de la vie du projet ;*
8. *Tenir également un répertoire de Consultants qualifiés au fur et à mesure des manifestations d'intérêts ;*
9. *Ouvrir et tenir à jour un bordereau des prix unitaires les plus usuels.*
10. *Établir chaque mois la situation des marchés assortie d'un plan d'actions qui dégage les responsabilités de toutes les parties prenantes, ainsi que les délais d'exécution ;*
11. *Procéder à une large diffusion dudit plan d'action ;*
12. *Faire rédiger par le spécialiste en passation de marchés de l'unité d'exécution de la SONELEC pour la composante 1 et 2) des demandes de manifestation d'intérêt pour le recrutement des Consultants ;*
13. *S'assurer de la qualité des spécifications techniques et des Termes de Référence produits par les experts sectoriels de l'UCP, des agences d'exécution et de tout autre partenaire de la mise en œuvre du Projet ;*

14. Faire assurer par le spécialiste en passation de marchés de l'unité d'exécution de la SONELEC pour la composante 1 et 2 la publication des avis spécifiques d'appels d'offres dans la presse nationale et/ou internationale et en assurer le suivi.

14. Faire rédiger par le spécialiste en passation de marchés de l'unité d'exécution de la SONELEC pour la composante 1 et 2 les avis généraux, avis spécifiques et demandes de manifestations d'intérêts pour recevoir les expressions d'intérêts pour les services de Consultants, les avis de présélection et les avis spécifiques d'appels d'offres de travaux et de fournitures et des services autres que les services de Consultants ;

15. Faire assurer par le spécialiste en passation de marchés de l'unité d'exécution de la SONELEC pour la composante 1 et 2 la publication des avis généraux et avis spécifiques d'appels d'offres dans la presse nationale et/ou internationale et dans UNDB si cela s'avère nécessaire selon le montant estimé et la complexité du marché ; Assurer le suivi de la publication des avis généraux et avis spécifiques d'appels d'offres dans les supports appropriés ;

Programmer et préparer les sessions des commissions de passation de marchés, y compris l'inscription dans l'ordre du jour des étapes du processus d'évaluation des offres (ouverture des plis, évaluations et attributions) ;

16. Assurer l'encadrement ou éventuellement le secrétariat des commissions d'analyse, avec voix non délibérative et s'assurer que toutes les décisions liées à la passation et à l'exécution des marchés ont respecté les règles convenues ;

17. Assister pour le compte du Projet aux commissions d'ouvertures de plis, aux évaluations des offres, aux attributions de marchés, afin de pouvoir conseiller utilement les acteurs impliqués dans la passation des marchés et en être rapporteur, pour les composantes 2 et 3)

;18. Assurer l'encadrement ou éventuellement le secrétariat des commissions d'analyse, avec voix non délibérative ;19. Veiller à la confidentialité des rapports d'évaluation des offres et s'assurer que ceux-ci reçoivent les approbations nécessaires des membres compétents de l'Administration si nécessaire ;

15. Préparer les demandes d'avis de non-objection (ANO) à adresser à la Banque mondiale ;

16. Assurer le suivi des demandes d'avis de non-objection à adresser à la Banque mondiale;

17. *Préparer les marchés et veiller à ce qu'ils soient approuvés, visés et notifiés selon le manuel des procédures et dans les meilleurs délais ;*
18. *Établir (ou, dans le cas des composantes 1 et 2, faire en sorte que le spécialiste en passation de marchés de l'unité d'exécution de la SONELEC établisse) les marchés et veiller à ce qu'ils soient approuvés, visés et notifiés selon le manuel des procédures et dans les meilleurs délais ;*
19. *S'assurer (ou, dans le cas de la composante 1 et 2, faire en sorte que le spécialiste en passation de marchés de l'unité d'exécution de la SONELEC s'assure) que les résultats des appels d'offres sont publiés dans les délais prescrits après les attributions des marchés ;*
20. *S'assurer que toutes les décisions liées à la passation et à l'exécution des marchés ont respecté les règles convenues ;*
21. *S'assurer que les soumissionnaires non retenus reçoivent les informations nécessaires ainsi que leurs cautions de soumission aussitôt après la décision d'attribution des marchés.*
22. *Conseiller les experts sectoriels et le Coordonnateur dans la compréhension et la rédaction de tout courrier entrant ou sortant ayant des aspects de passation des marchés ;*
23. *Organiser et réaliser des sessions de formation en interne selon une périodicité à convenir avec le Coordonnateur pour autonomiser à terme, l'UCP et les Agences impliquées dans le projet dans la correcte application quotidienne du Règlement de la Banque en matière de passation des marchés ;*
24. *Exécuter toute tâche ou mission liée à la passation de marchés demandée par le Coordonnateur ;*
25. *Dans le cas de la composante 1 et 2, s'assurer que l'Unité d'exécution de la SONELEC fournisse toutes les informations nécessaires au suivi des aspects de passation de marché pour tout le projet ;*
26. *Faire prendre toutes les dispositions utiles à la bonne supervision de l'exécution des marchés, en tenant compte de leurs spécificités et apporter les conseils appropriés dans l'exécution des marchés et surtout en ce qui concerne la résolution des différends qui pourraient survenir ;*
27. *Appuyer l'organisation de la commission de réception des fournitures, de travaux et de prestations ;*

28. *S'assurer que les biens et services soient livrés et entreposés en sûreté aux endroits et aux dates précisés conformément aux dispositions des marchés ;*
29. *Préparer les rapports périodiques sur la situation des marchés et contribuer à l'élaboration du Rapport de Suivi Financier (RSF sur les aspects de passation des marchés ;*
30. *Participer à l'élaboration de la mise à jour des rapports sur l'utilisation et le fonctionnement des équipements mis à la disposition des diverses composantes du Projet.*
31. *Apporter des conseils appropriés dans l'exécution des marchés et surtout en ce qui concerne la résolution des différends qui pourraient survenir ;*
32. *Veiller (ou, dans le cas de la composante 1 et 2, faire en sorte que le spécialiste en passation de marchés de l'unité d'exécution de la SONELEC veille) à ce que les engagements sur les marchés soient systématiquement reflétés dans le système d'information et communiqués au Spécialiste en Gestion Financière et au Comptable ;*
33. *Exécuter toute tâche ou mission liée à l'exécution de marchés demandée par le Coordonnateur.*

4. INCOMPATIBILITE AVEC CERTAINES FONCTIONS D'EXECUTION

Afin d'éviter les situations potentielles de conflit d'intérêt qui pourraient ne pas lui permettre de donner un avis objectif dans le seul intérêt du client (incompatibilités avec certaines fonctions d'exécution) en raison de son rôle de conseiller dans les décisions de passation des marchés et de sa forte implication dans l'élaboration des dossiers de marchés, le(la) Spécialiste Passation de Marchés :

- Ne sera pas membre des Commissions d'Evaluation, ni des Commissions d'Attribution des Marchés auxquelles il/elle apporte un conseil utile pour le respect des règles il/elle pourrait cependant appuyer le secrétaire de la Commission d'Attribution des Marchés ;
- Ne devra pas participer aux opérations d'exécution du marché notamment (i) les réceptions de qualité ou de quantité et (ii) le paiement ; il/elle apportera un éclairage en cas de contentieux dans l'interprétation des clauses du contrat ; et
- Ne devra pas être dans une position de gestionnaire comptable de matières

Le(la) Spécialiste en Passation de Marchés ne doit pas percevoir de jetons de présence aux différentes commissions ou sous-commissions auxquelles il/elle sera appelé(e) à participer

5. RESPONSABILITE DANS LE TRANSFERT DE COMPETENCE ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES

Le Spécialiste en Passation de Marchés définira et mettra en application sous la supervision du Coordonnateur, un programme de renforcement des capacités Sur les procédures de passation des marchés par rapport aux besoins du projet [règles de la Banque], des staffs clés du Ministère de l’Energie, de l’UCP, Comité Technique du Projet (CTP), de la SONELEC et des Agences éventuellement impliquées dans le projet.

6. PERIODE ET CRITERES DE PERFORMANCE

Durée du contrat

Le premier contrat sera d’une durée d’une année avec une période d’essai de 6mois. Si l’évaluation est satisfaisante, le contrat suivant est d’une année renouvelable selon les résultats du rapport d’évaluation annuel de chaque année.

7. Critères de performance

L’efficacité et les performances du Spécialiste en Passation des Marchés seront mesurées à travers des indicateurs clés, en fonction :

- de la qualité du suivi des actions inscrites dans le Plan de Passation de Marchés ;
- du respect des délais de l’exécution du Plan de Passation de Marchés, pour des actions qui relèvent de ses responsabilités ;
- de la qualité des DAO, des demandes de cotation et des demandes de propositions ;
- de la qualité du suivi des procédures de passation et des avis de non objection.

8. OBLIGATIONS DE L’UCP VIS-A-VIS DU SPECIALISTE EN PASSATION DE MARCHES.

L’UCP remettra au (à la) Spécialiste en Passation des Marchés l’ensemble des documents, dossiers et outils appropriés et nécessaires à l’exécution de sa mission. Elle mettra également à sa disposition, les locaux et équipements nécessaires pour assurer une bonne prestation de

service. Une évaluation de la performance du Spécialiste en Passation des Marchés sera faite tous les six mois au cours des missions de supervision de la Banque mondiale.

9. QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES ET ACADEMIQUES

Le Spécialiste en Passation de Marchés de l'UCP devra :

- (a) Avoir un diplôme supérieur en Ingénierie, Administration, Passation des marchés, Droit, Finances, Commerce, Gestion, Économie ou domaines connexes (minimum Bac + 3);
- (b) Disposer d'une excellente connaissance de la passation des marchés en général, et des procédures de passation des marchés des Banques multilatérales de développement : Banque mondiale (BM) ou des institutions internationales comme la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Union Européenne, les organisations des Nations Unies, etc. ;
- (c) Disposer d'une expérience professionnelle de sept (7) ans minimums dont cinq (5) ans au moins à un poste de passation des marchés dans le secteur public ou privé ou avoir assumé des responsabilités similaires dans ce domaine. L'expérience dans un projet sur financement d'un Bailleurs de fonds extérieur notamment des Banques multilatérales, en particulier de la Banque mondiale est un atout ;
- (d) Avoir une bonne capacité de résolution des problèmes liés à la passation de marchés;
- (e) Avoir une maîtrise du français, la connaissance de l'anglais est souhaitée ;
- (f) Avoir une maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Power Point) ;
- (g) Avoir une bonne aptitude pour la communication et le travail en équipe.

Les candidatures féminines sont fortement encouragées.